



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2021 – 10 H 00

ORDRE DU JOUR – ANALYSE SOMMAIRE

D.G.S. ~ Secrétariat Général
FV

I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 Juillet 2021

Rapporteur : M. le Maire

II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Administration Générale

01) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

02) Installation de Monsieur Gaëtan ZAREMBA, Conseiller Municipal suite à la démission de Monsieur Sébastien CAILLIAU, Conseiller Municipal

Suite à la démission de Monsieur Sébastien CAILLIAU, il sera procédé à l'installation de Monsieur Gaëtan ZAREMBA, Conseiller Municipal qui viendra compléter le tableau des membres élus en exercice.

Rapporteur : M. le Maire

03) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. N° 07 du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs

Le compte-rendu des dernières décisions prises par Monsieur François DECOSTER en application de la Délibération N°07 du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs a été transmis au Conseil Municipal.

Rapporteur : M. le Maire

04) Appel à projets régional – Programme national de numérisation et de valorisation des contenus culturels 2021 – Demande de subvention DRAC

Le musée organise une campagne de numérisation annuelle depuis 2018, renforcée de 2018 à 2020 par un financement obtenu à travers l'Association Nationale des conservateurs du Patrimoine et des professionnels des musées et des autres patrimoines publics de France. Ce projet, dont le coût s'élèverait à 8.736 € pour l'année 2021, peut bénéficier du soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France par l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets régional du programme national de numérisation et de valorisation des contenus culturels 2021 (PNV 2021). Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France pour un montant de 4.300 € dans le cadre de l'appel à projets régional PNV 2021, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer toute pièce se rapportant à cette sollicitation financière.

Rapporteur : Mme L. SCHRIVE

05) Restauration du Patrimoine Mobilier de la Ville et des collections du Musée Sandelin protégés au titre des Monuments Historiques – Demande de subvention DRAC

Dans le cadre d'un chantier de rénovation de l'église Saint-Denis, il s'avère nécessaire de réaliser un traitement de désinsectisation curative et préventive d'un lot de sculptures, mobilier et orfèvrerie, classé et inscrit au titre des Monuments Historiques, pour ensuite les reconditionner. Cette intervention, dont le coût s'élève à 4.980 €, peut-être subventionnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France dans le cadre de la politique de protection, de conservation et de restauration du patrimoine monumental. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France d'un montant de 1.037,50 € pour cette intervention de désinsectisation (sous réserve d'autorisation de travaux), et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer toute pièce se rapportant à cette sollicitation financière.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

06) Procès-verbaux de récolement d'œuvres appartenant aux musées de Saint-Omer - Musée Sandelin

Un premier bilan décennal a été dressé et entériné par le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 septembre 2016. A l'issue de cette première phase, 100% des collections avaient été récolées pour le Musée Henri Dupuis et 49% des collections pour le Musée Sandelin dont l'ensemble devrait être récolé pour 2026. La poursuite de ces travaux effectués sur les différentes collections des musées doit faire l'objet de procès-verbaux validés par le directeur des musées et présentés au Conseil Municipal pour signature de Monsieur le Maire, avant leur envoi au service *Musées* de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour vérifications réglementaires. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les procès-verbaux.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

07) Intégration à l'inventaire du Musée Sandelin de l'acquisition d'une peinture à huile

Les musées de Saint-Omer se proposent d'intégrer dans leurs collections l'acquisition d'une peinture à huile sur toile du XVIII^e siècle, représentant un portrait à mi-corps figurant Dom Joscio d'Allesnes, 83^e et dernier abbé de l'abbaye de Saint-Bertin (1774 à 1791). L'intérêt de cette œuvre est avant tout archivistique. Cette peinture vient compléter la série de tableaux conservés au Musée Sandelin figurant des abbés de Saint-Bertin. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'intégration de cette œuvre à l'inventaire du Musée Sandelin, sous réserve de l'accord de la commission interrégionale pour les acquisitions des Musées de France, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces réglementaires à venir.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

08) Aide aux primo-accédants – Inscription de dossiers supplémentaires pour l'année 2021

En 2016, la Ville de Saint-Omer et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer ont instauré une aide destinée aux primo-accédants, qui a déjà bénéficié à 106 ménages sur le territoire de la Commune. Par délibération en date du 13 mars 2021, le conseil municipal a décidé de reconduire l'aide aux primo-accédants pour l'année 2021 à hauteur de 2.000 € par logement et pour un volume de 10 dossiers. Compte tenu de l'atteinte des quotas et de la sollicitation de nouveaux acquéreurs, il est proposé d'inscrire 8 dossiers supplémentaires pour l'année 2021. Il sera demandé au Conseil Municipal d'ajouter 8 dossiers supplémentaires pour l'année 2021, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

09) Convention de servitude de passage entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer dans le cadre du projet d'interconnexion des forages d'eau potable

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable des habitants du territoire, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) réalise des travaux d'interconnexion entre ses forages et la construction d'un réservoir à Hallines. Ce projet nécessite d'établir à demeure des canalisations d'eau potable sur une propriété de la Ville de Saint-Omer, à savoir une parcelle cadastrée section AX N° 68 sur la Commune de Longuenesse (le long de la RD928 longeant l'aérodrome). La conclusion d'une convention de servitude de passage est nécessaire pour organiser les relations entre la Ville de Saint-Omer et la CAPSO. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'établissement à demeure de canalisations d'eau potable par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, dans le cadre des travaux d'interconnexion entre ses forages et la construction d'un réservoir à Hallines, sur la propriété communale cadastrée Section AX N° 68 sur la Commune de Longuenesse, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à conclure avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer la convention de servitude de passage y afférent, étant précisé que celle-ci est conclue pour l'euro symbolique et sera réitérée devant notaire aux frais de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Rapporteur : M. F. SABLON

10) Cession par le Centre Communal d'Action Sociale d'un terrain sis la commune de Leulinghem – Avis de la Commune

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Omer est propriétaire d'une parcelle de terre sise sur la Commune de Leulinghem, lieudit « Le Moulin ». Cette parcelle est occupée par Monsieur Jacques-Antoine DUBREUCQ. Dans la perspective de la reprise de l'exploitation familiale par son fils, et pour lui assurer un domaine cohérent, Monsieur Jacques-Antoine DUBREUCQ souhaite se rendre propriétaire de la parcelle citée ci-dessus appartenant au CCAS. L'Administration des Domaines a estimé ce terrain à 2.500 € H.T. Il sera demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la mise en vente par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Omer du terrain lui appartenant sur la Commune de Leulinghem, cadastré section ZD n° 27 pour 43 a 10 ca, au bénéfice de son exploitant actuel, au prix fixé par l'Administration des Domaines.

Rapporteur : Mme Ch. VANDESTEENE

11) Jardins Familiaux Municipaux – Actualisation du règlement

La Ville de Saint-Omer dispose de parcelles de terrains qu'elle loue aux familles de conditions modestes, habitant à Saint-Omer, sous forme de jardins familiaux, en vue d'améliorer les ressources alimentaires des foyers. Afin de s'adapter aux demandes d'attribution de parcelles, à une prise en charge du coût de débarrassage des jardins repris ainsi qu'aux modalités d'utilisation d'un nouveau parking, il est proposé de faire évoluer le règlement. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur.

Rapporteur : M. Ph. BOIDIN

12) Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés – Acte constitutif – Version 2021

La Ville de Saint-Omer souhaite adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures, et des services associés pour ses besoins propres. La Fédération Départementale d'Energie 62, au regard de son expérience, entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver l'acte constitutif de ce groupement de commandes (version 2021), coordonné par la Fédération Départementale d'Energie 62, de décider d'adhérer au groupement, de fixer et réviser la participation financière de la Ville de Saint-Omer conformément à l'article 7 de l'acte constitutif, et d'autoriser Monsieur le Maire de Saint-Omer à prendre toutes mesures d'exécution de la délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

Rapporteur : M. F. SABLON

13) Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés – Acte constitutif – Version 2021

La Ville de Saint-Omer souhaite adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres. La Fédération Départementale d'Energie 62, au regard de son expérience, entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver l'acte constitutif de ce groupement de commandes (version 2021), coordonné par la Fédération Départementale d'Energie 62, de décider d'adhérer au groupement, de fixer et réviser la participation financière de la Ville de Saint-Omer conformément à l'article 7 de l'acte constitutif, et d'autoriser Monsieur le Maire de Saint-Omer à prendre toutes mesures d'exécution de la délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

Rapporteur : M. F. SABLON

14) Programme pluriannuel de rénovation de quatre ponts du Marais Audomarois – Demande de subvention

La contractualisation entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) et le Département a abouti à la prise en compte de manière opérationnelle de la situation sanitaire de quatre ponts du marais. L'identification de quatre ponts répertoriés comme prioritaires, par rapport à l'accessibilité agricole et aux habitations, lors du diagnostic pour des travaux de sécurisation est la suivante : Pont de l'Impasse du Kempouck, Pont du Chemin le Baroen, Pont du Poterwaert, et Pont du Chemin du Boteman. La Ville de Saint-Omer, le Département, la CAPSO et l'Etat ont convenu d'un partenariat financier, et décidé le lancement des opérations de réparation. Pour l'année 2022, l'intervention concerne le pont à l'entrée du Chemin Le Baroen. Il sera demandé au Conseil Municipal de décider la sollicitation de l'aide financière du Département et de la CAPSO, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus, et d'imputer la dépense et la recette en résultant sur des crédits à inscrire au Budget Primitif 2022.

Rapporteur : M. Ph. BOIDIN

15) Mission de maîtrise d'œuvre – Travaux de voirie et réseaux divers – Constitution d'un groupement de commandes procédure adaptée

La Ville de Saint-Omer doit relancer son marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie et réseaux divers. La Ville de Saint-Martin-Lez-Tatinghem souhaite poursuivre la mutualisation des moyens et l'accompagnement de cette procédure de marché. Il convient maintenant de formaliser les modalités de fonctionnement de ce groupement dans le cadre d'une convention constitutive. La date effective de mise en œuvre est fixée au 20 Mars 2022, pour une durée maximum de 3 ans. Il sera demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le partenariat avec la commune de Saint-Martin-Lez-Tatinghem, par le biais d'un groupement de commandes constitué pour cette mission, de confier à la Ville de Saint-Omer la charge de mener la passation du marché et la procédure jusqu'à la signature et la notification du marché, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, d'accepter le principe et l'objet de la prestation du marché, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment désigné à approuver et signer tous les actes et toutes les pièces à intervenir à cet effet, notamment la convention et l'acte d'engagement relatif au marché public de prestation, de prévoir et d'inscrire les dépenses et les recettes au budget communal concernant les prestations propres aux besoins de la seule Ville de Saint-Omer.

Rapporteur : M. F. SABLON

16) Plan de rénovation du parc automobile de la Ville de Saint-Omer – Lancement d’une consultation et demandes de subventions

La Ville de Saint-Omer possède pour le fonctionnement des services et l’entretien de la Ville un parc automobile de 72 véhicules dont 41 utilitaires et particuliers (moins de 37,5 tonnes). Dans le cadre de ses actions en faveur de la transition écologique et du bien-être au travail, la ville souhaite engager un plan pluriannuel de renouvellement de son parc. Il convient de lancer une consultation pour l’acquisition de nouveaux véhicules. Le marché est lancé sur trois tranches, permettant une budgétisation sur trois années (de 2021 à 2023). Il sera demandé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à approuver et signer tous les actes et toutes les pièces à intervenir à cet effet, y compris le marché, d’imputer la dépense en résultant au budget communal, de demander toutes les subventions que peut prétendre la commune sur ce dossier.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

17) Prestation de service de contrôle et maintenance des bouches et poteaux incendie – Modification de la convention de constitution de groupement de commandes

Par délibération du 20 Juin 2018, un groupement de commandes a été constitué pour le contrôle et la maintenance des bouches et poteaux incendie. Les communes de Reclinghem, Laires et Helfaut souhaitant se retirer, il y a lieu de modifier la convention de constitution de groupement de commandes par voie d’avenant et d’en informer le titulaire du marché. Il sera demandé au Conseil Municipal de prendre acte des demandes des communes précitées et de procéder à leur retrait, d’autoriser l’avenant à la convention ayant pour objet le retrait des communes de Reclinghem, Laires et Helfaut ainsi qu’à l’avenant au marché y afférent, d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, coordonnateur du groupement, à signer tous les actes y afférents, et d’imputer les dépenses y afférentes au budget de la ville.

Rapporteur : M. F. SABLON

18) Contrat de concession – Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Adoption du règlement intérieur

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants. La délibération n° 21 du 3 Juillet 2021 a entériné sa création et défini sa composition. Il sera demandé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à retenir les associations pour siéger au sein de la CCSPL, et d’adopter le règlement intérieur de la commission.

Rapporteur : M. F. SABLON

Police Municipale

19) Interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre Police Nationale et Police Municipale

Une interopérabilité des réseaux de radiocommunication est proposée aux Maires qui le souhaitent. Ce dispositif est expérimenté depuis plusieurs années. Ses utilisateurs soulignent un renforcement du sentiment de sécurité et une amélioration de la circulation de l’information entre Police Municipale et Police Nationale. La mise en œuvre de ce dispositif nécessite l’acquisition de deux terminaux dont le prix unitaire est estimé à 1.500 €, avec subvention au titre du FIPD. Une convention entre la Ville de Saint-Omer et la Police Nationale précisera les modalités de mise à disposition des services de radiocommunication. Il sera demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l’acquisition de deux terminaux, d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les documents s’y rapportant, et de solliciter une participation de l’Etat, au titre du FIPD pour le financement des dépenses pour l’acquisition de deux terminaux.

Rapporteur : M. F. SABLON

20) Prorogation de l'aide financière à l'acquisition de vélos

Par délibération du 11 juillet 2020, la Ville de Saint-Omer a engagé, en concertation avec ses partenaires, l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan des Mobilités Actives afin de faciliter les déplacements piétons et cyclistes. Dans le cadre de ce plan, la Ville de Saint-Omer a souhaité soutenir l'équipement des ménages audomarois par l'instauration d'une aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique, et d'équipements de sécurité et de confort. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, plusieurs dossiers ne pourront être instruits avant l'échéance initiale du 31 décembre 2021 compte tenu des délais de commandes nécessaires pour l'obtention de vélos électriques auprès de commerçants du territoire. A ce titre, et afin de permettre au plus grand nombre d'Audomarois de bénéficier du dispositif, il est proposé de proroger aux mêmes conditions les aides précédemment votées (délibération n°17 du 13 mars 2021) jusqu'au 31 décembre 2022. Il sera proposé au Conseil Municipal de valider la prorogation du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo selon la présente délibération et d'en adopter les modalités de mise en œuvre, d'approuver le règlement d'attribution d'une aide à l'achat d'un vélo et le dossier de demande d'aide à l'achat d'un vélo annexés à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à accorder la subvention d'aide à l'achat d'un vélo et à signer toutes les pièces à intervenir à cet effet.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

21) Acquisition de bons d'achats auprès d'un magasin de jardinerie dans le cadre du concours des Jardins Familiaux de Saint-Omer 2021

La Ville de Saint-Omer organise chaque année un concours dont le but est de valoriser les cultures et l'entretien des jardins familiaux en respectant l'environnement. Pour récompenser les participants, et les inciter à poursuivre l'effort de jardinage, des bons d'achats valables exclusivement dans un magasin de jardinerie sont offerts. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir ces bons d'achat, et d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer ces bons d'achat aux lauréats, suivant l'avis du jury.

Rapporteur : M. Ph. BOIDIN

22) Acquisition de bons d'achats auprès d'horticulteurs dans le cadre du concours des Jardins Fleuris de Saint-Omer 2021

La Ville de Saint-Omer organise chaque année un concours dont le but est de fleurir les façades et jardins des maisons en respectant l'environnement, pour embellir la Ville et la rendre plus agréable, plus accueillante pour les habitants, les visiteurs et les touristes. Pour récompenser les participants, et les inciter à poursuivre l'effort de fleurissement, des bons d'achats valables exclusivement chez les horticulteurs de Saint-Omer sont offerts. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir ces bons d'achat, et d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer ces lots, suivant l'avis du jury.

Rapporteur : Mme V. NONNON

23) Acquisition de 3 bons d'achats chez Alpha B pour les prix de la Ville lors du salon des Beaux-Arts du 18 au 26 septembre 2021

A l'occasion du 69^{ème} Salon des Beaux-Arts organisé par l'association des Amis et Anciens Elèves de l'École d'Arts de Saint-Omer, la ville offre trois prix, remis sous la forme de trois bons d'achat d'une valeur de 30 € aux lauréats, soit 90 € (quatre-vingt-dix euros). Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire (la ville) à acquérir trois bons d'achats de 30 € (trente euros) d'une valeur unitaire pour un montant total de 90 € (quatre-vingt-dix euros) auprès du Magasin Alpha B, 39 rue de Dunkerque, 62500 Saint-Omer, et d'autoriser Monsieur le Maire et les élus à remettre ces bons aux lauréats du Salon des Beaux-Arts.

Rapporteur : Mme L. SCHRIVE

24) Attribution subvention exceptionnelle - Course du Marais 2021

La course du Marais, organisée par l'association WCOD, attire un public nombreux chaque année et participe au rayonnement du territoire. La course du 10 km, labellisée Course Régionale auprès de la Fédération Française d'Athlétisme, est qualificante pour les championnats nationaux. Le total des participants en 2019 s'élevait à plus de 1.300. Il est proposé de soutenir financièrement la manifestation en octroyant une subvention exceptionnelle de 5.000 € (cinq mille euros). Il sera demandé au Conseil Municipal de valider la proposition, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions.

Rapporteur : M. J. TRUANT

25) Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – Convention de délégation de crédits

La candidature de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer à l'appel à projets du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) 2017 a été retenue par l'Etat pour mener des actions de redynamisation du commerce de proximité sur notre territoire. La CAPSO, étant seul bénéficiaire et responsable de la subvention FISAC, celle-ci s'engage à reverser à ses partenaires, aux termes d'une convention particulière de délégation de crédits, les subventions relatives aux différentes opérations. Le conseil communautaire a décidé d'attribuer à la Ville de Saint-Omer une délégation de crédits de 29.000 € pour la mise en œuvre de la fiche action n°1 : « Implantation d'une signalétique directionnelle ». Il sera demandé au Conseil Municipal de valider la subvention de 29.000 € au titre du FISAC, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de crédits et toutes les pièces relatives à l'opération.

Rapporteur : Mme M. VOLLE

26) Taxes et produits irrécouvrables – Admission en non-valeur

Afin d'apurer ses comptes, Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Omer a présenté un état des taxes et produits irrécouvrables des exercices 2012 à 2018 pour un montant global de 1.781,24 €. Il s'agit de titres de droits de voirie liés à des travaux, de droits d'inscription à l'Ecole d'Arts et de location de salles. Il sera demandé au Conseil Municipal d'accepter l'admission en non-valeur de ces créances.

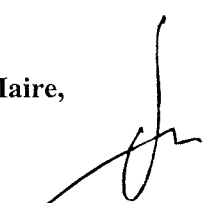
Rapporteur : M. le Maire

27) Virements et ouvertures de crédits – Exercice 2021

Il s'agit, notamment, de virements et ouvertures pour réajustement de recettes et de dépenses, sur lesquels le Conseil Municipal sera amené à se prononcer.

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire,



François DECOSTER